

Fiche réflexe USAGER

Milieus ciblés

- Centre d'hébergement (CHSLD)
- Centre d'hébergement privé conventionné (EPC)
- Centre d'hébergement privé non conventionné (EPNC)
- Résidence intermédiaire –SAPA (RI-SAPA)
- Unités soins de RPA
- Site non traditionnelles (SNT)
- Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) à incluant des Résidence à assistance continue en santé mentale (RAC)
- Unité de soins psychiatriques
- Centre pédopsychiatrie
- Unités de soins palliatifs
- Lits de soins palliatifs

Actions **immédiates** à prendre pour **sécuriser le milieu lors** de présence de personnes symptomatiques ou positives à la COVID-19 ou ayant été en contact avec un cas positif à la COVID-19

Objectif : réduire les délais entre la détection et la mise en place des mesures

Références : la fiche réflexe et toutes les informations sont disponibles à partir de l'adresse suivante : <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/autogestion>

Version : 2022-04-12

Définitions et références

Définition cas contacts usagers

Se référer aux définitions dans la directive 2

<https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/Microsites/COVID-19-personnel/Autogestion/Directive-2-Covid19.pdf>

Période de contagiosité

Se référer aux définitions dans la directive 2

Prévention et surveillance

Actions	Références à consulter
<p>Vigie des signes et symptômes liés à la COVID-19 selon les directives ministérielles ou selon les directives PCI</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer une vigie des usagers à tous les quarts de travail par tous les intervenants.• Si apparition de symptômes, transmettre l'information à un intervenant qualifié pour poursuivre l'évaluation de l'utilisateur.	<p>Auto-évaluation pour la communauté</p> <p>https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca</p> <p>Selon les directives PCI pour les milieux</p> <p>Directive 2</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/Microsites/COVID-19-personnel/Autogestion/Directive-2-Covid19.pdf</p>

USAGERS - Actions à prendre dans des situations avec des usagers

Cas de figure	Actions	Références à consulter
<p>Usager avec symptôme(s)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vigie des symptômes et application des mesures adéquates 2. Mettre en précautions additionnelles (PA) <i>gouttelettes/contact avec protection oculaire</i> à la chambre ou à l'appartement 3. Effectuer un test de dépistage PCR selon les consignes dans la directive 2 <p>Résultat de test de dépistage PCR</p> <p>Négatif: Maintenir en PA <i>gouttelettes/contact avec protection oculaire</i> pour 24h 48h et réévaluer les symptômes</p> <p>Positif : se référer au cas de figure USAGER POSITIF</p> <p><u>Usager considéré protégé</u></p> <p>Ne pas mettre en PA¹</p>	<p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid19/etat-de-situation</p> <p>Selon les directives PCI pour les milieux</p> <p>Directive 2</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/Microsites/COVID-19-personnel/Autogestion/Directive-2-Covid19.pdf</p> <p>Consulter le formulaire de demande de dépistage pour la clinique mobile.</p> <p>https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KP7hBotfdUC_bK4kvhp5kpgg83sAaJ5GlzMfD9w_pmJUOEg_wVlkzRIFTMDQ5WU44VkhBSTVTUjJFNy4u</p> <p>Pour les formulaires de surveillance, consulter la section SOINS du e Microsite COVID-19</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/pratiques-professionnelles/soins</p>
<p>Usager positif</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en PA <i>gouttelettes/contact avec protection oculaire</i> à la chambre ou à l'unité locative 2. Assurer la surveillance des symptômes par le personnel infirmier 3. Identifier les contacts étroits usagers et travailleurs selon les consignes dans la directive 2 4. Mettre en place les actions à réaliser lors d'un résultat positif selon les consignes dans la directive 2 	<p>Selon les directives PCI pour les milieux</p> <p>Directive 2</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/Microsites/COVID-19-personnel/Autogestion/Directive-2-Covid19.pdf</p> <p>Consulter le formulaire de demande de dépistage pour la clinique mobile.</p> <p>https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KP7hBotfdUC_bK4kvhp5kpgg83sAaJ5GlzMfD9w_pmJUOEg_wVlkzRIFTMDQ5WU44VkhBSTVTUjJFNy4u</p>

		<p>Pour les formulaires de surveillance, consulter la section SOINS du e Microsite COVID-19</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/pratiques-professionnelles/soins</p>
<p>Usager ayant eu 1 contact* avec une personne COVID-19 +</p> <p>*Voir définitions des cas contacts dans la directive 2.</p>	<p>Cas contact étroit</p> <p>Appliquer les consignes selon la directive 2 (section cas contact étroit)</p>	<p>Selon les directives PCI pour les milieux</p> <p>Directive 2</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/Microsites/COVID-19-personnel/Autogestion/Directive-2-Covid19.pdf</p> <p>Pour les formulaires de surveillance, consulter la section SOINS du e Microsite COVID-19</p> <p>https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/covid-19/pratiques-professionnelles/soins</p>

Rappel des actions préventives

Hygiène des mains

Distanciation deux mètres

Port du masque pour les déplacements et méthode pour changement de masque

Quoi faire avec le masque

[11](#) Considérés protégés : A fait un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo (excluant confirmé par lien épidémiologique) à partir du 20 décembre 2021 (vacciné ou non).